

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 29 (1938)

Artikel: Chronique scolaire de la Suisse allemande
Autor: Blaser, Edouard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112575>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique scolaire de la Suisse allemande.

La chronique pédagogique de la Suisse allemande se trouve présenter cette année une physionomie particulière. Sur le désir de la direction de l'*Annuaire*, la plus grande partie en est consacrée à la section scolaire de l'Exposition nationale suisse qui aura lieu à Zurich du 6 mai à la fin d'octobre 1939. Pour faire entrer cette ample matière dans un article au cadre déjà sensiblement rétréci, il a fallu réduire les chapitres touchant les changements survenus dans la législation des cantons alémaniques à un résumé encore plus succinct et plus sec qu'à l'ordinaire. On a dû aussi sacrifier les nécrologies.

PREMIÈRE PARTIE

Une exposition nationale qui entend offrir à ses visiteurs un tableau complet de la culture suisse, doit nécessairement mettre l'école au premier plan. Notre pays, à tant d'égards original, ou du moins « différent » des autres, n'apparaît nulle part plus personnel que dans la manière dont il a conçu et organisé son enseignement public. Si l'on songe à nos vingt-quatre législations scolaires cantonales, à nos sept universités (auxquelles il faudrait ajouter l'Ecole polytechnique fédérale et l'Académie de commerce de Saint-Gall), à nos gymnases, lycées, collèges secondaires et écoles normales primaires dont nous avons également autant et plus que de cantons, si l'on songe aussi que sous la bigarrure des races, des idiomes et des tempéraments régionaux, tous ces établissements d'instruction portent pourtant l'empreinte d'un même esprit... il faut convenir que rien ne symbolise mieux que l'Ecole cette « unité dans la diversité » où l'on s'accorde à voir le propre caractère de la vie suisse.

Mais si le peuple helvétique s'est donné une organisation scolaire originale, conforme à son génie et à ses besoins spéciaux, il est lui-même, par un retour naturel des choses, le produit de l'école. Celle-ci s'efforce de perpétuer et de fortifier en lui les qualités et les particularités qu'il tient des influences combinées de la terre et de l'histoire. Elle a donc sa place marquée dans une

exposition nationale au même titre que les diverses formes d'activité, matérielles ou idéales, de la nation : agriculture, industrie, commerce, art, littérature qui sont toutes ses tributaires mais aussi, à plus d'un égard, ses collaboratrices.

Les organisateurs de l'exposition scolaire veulent donner une vue d'ensemble de ce qui se fait en Suisse dans le domaine de l'enseignement. C'est dire que non seulement tous les degrés de l'école, du jardin d'enfants à l'Université, seront représentés à Zurich, mais encore toutes les catégories d'établissements d'instruction publics et privés, autant que possible dans la totalité de leurs disciplines. Un vaste pavillon de 3500 m² environ de surface utile sera mis à la disposition des exposants. Une première tâche a consisté à répartir les locaux tant entre les étages successifs de l'école qu'entre les divers genres d'institutions et d'études.

La part du lion a été attribuée à l'enseignement supérieur qui dispose d'une superficie de 1500 m². On a traité assez largement aussi l'enseignement primaire (800 m²), tandis que l'enseignement secondaire et l'enseignement privé devront se contenter de 300 m² chacun. L'enseignement professionnel disposera probablement de 600 m². Si ce partage n'a pas satisfait chacun, on doit reconnaître que la proportion en est en somme équitable. La place accordée aux universités s'explique d'abord par leur nombre exceptionnellement élevé. Mais il faut en outre tenir compte du fait que l'enseignement supérieur est en un sens l'expression la plus haute de la culture d'un peuple et qu'à la différence des degrés inférieurs de l'école, son rôle n'est pas seulement de transmettre le savoir, mais de le créer. L'exposition universitaire présentera donc à la fois des méthodes didactiques et les résultats d'investigations désintéressées indépendantes des programmes d'enseignement. Elle montrera, en tâchant de se mettre à la portée des profanes, où ont conduit, dans tous les domaines de la vie de l'esprit, les travaux des chercheurs suisses. Elle attestera, en face de l'étranger, le niveau et le rang de ce qu'on est convenu d'appeler, un peu abusivement, la « science suisse ».

Et il est clair que pour faire voir tout cela au peuple, sous une forme qui lui soit accessible, nos universités ont besoin d'espace. On peut en dire autant, pour d'autres raisons, de l'enseignement professionnel qui a pris, depuis une trentaine d'années, un si remarquable essor et dont certaines branches se prêtent si éminemment à être présentées aux visiteurs d'une manière intuitive et directe.

Le premier devoir de la direction de l'Exposition nationale a été de constituer autant de comités d'organisation que le

pavillon de l'*Ecole* comporte de subdivisions. Les présidents de ces comités ont été choisis naturellement dans le corps enseignant zuricois. Ce sont, pour l'enseignement supérieur : M. Rudolf Fueter, professeur de mathématiques, ancien recteur de l'Université de Zurich — pour l'enseignement secondaire : M. Th. Reber, professeur de sciences naturelles au Gymnase — pour l'enseignement primaire : M. Hans Egg, instituteur — pour l'enseignement professionnel : M. Zaugg, directeur de l'Office cantonal des métiers (*Gewerbeamt*), et pour l'enseignement privé : M. C. O. Gademann, directeur d'institut. Chaque comité compte des représentants des trois régions linguistiques du pays, ainsi que de toutes les disciplines enseignées.

Bien qu'on se soit mis à l'œuvre aussitôt les nominations faites, le travail d'organisation est loin d'être terminé. Il en est encore au stade préparatoire. Pourtant, le plan des cinq expositions est arrêté dans ses grandes lignes. Il en est de même de l'aménagement intérieur des locaux. Nous pouvons dès maintenant nous faire une idée approximative de ce que sera le pavillon scolaire de l'Exposition nationale. L'exposé qui va suivre repose sur les renseignements obligeamment fournis par les présidents des sections. Il n'est pas exempt de lacunes et porte sur plus d'un point un caractère provisoire. Bien des changements se produiront encore, d'ici au jour de l'inauguration, sinon dans la conception d'ensemble, sur laquelle on s'est mis d'accord une fois pour toutes, au moins dans les détails de l'exécution.

Nous allons donc examiner maintenant les programmes établis. Vu la nature de cette revue et faute de place, nous attacherons exclusivement aux quatre sections de l'exposition qui constituent l'instruction « publique » proprement dite, à savoir à l'enseignement primaire, secondaire, professionnel et supérieur, nous bornant, sur l'enseignement privé, à la sommaire indication qui précède.

I. Enseignement primaire.

La Suisse est sans doute, de tous les pays, celui qui, proportion gardée, dépense le plus d'argent pour l'école primaire. C'est aussi celui où, par rapport aux autres degrés de l'enseignement, l'école primaire émerge le plus largement au budget de l'Etat. Il n'y a rien là que de très naturel. Plus les institutions d'un peuple se rapprochent de la démocratie idéale, par conséquent plus le citoyen a de part à la direction ou au contrôle des affaires publiques, plus il est indispensable d'instruire les masses.

C'est ce premier caractère de l'école suisse que l'Exposition de Zurich tient surtout à mettre en lumière. L'école primaire

helvétique est éminemment populaire et elle l'est à quatre points de vue différents. D'abord, elle est issue du peuple. Son fondateur, Pestalozzi, était du peuple, comme Jean-Jacques Rousseau, comme le Père Girard. Ensuite, elle existe et subsiste de par la volonté du peuple, est entretenue par lui, administrée sous sa surveillance et avec sa collaboration. Les autorités scolaires, voire, dans certains cantons, les maîtres et les maîtresses d'école sont nommés et réélus périodiquement par le peuple ou par ses mandataires immédiats. Les lois scolaires et les dépenses de l'instruction publique sont soumises au vote populaire dès qu'un nombre suffisant d'électeurs en fait la demande.

Troisièmement, l'école primaire suisse est populaire en ce qu'elle est l'image même de la nation une et diverse dont elle présente la composition en raccourci. C'est là peut-être, si nous la comparons à celle de beaucoup d'autres pays, sa principale originalité. Notre école primaire, vraiment démocratique, est fréquentée, à peu d'exceptions près, par les enfants de toutes les classes de la société. Les riches et les pauvres y voisinent et y fraternisent, comme ils voisineront et fraterniseront plus tard dans l'armée, plus rigoureusement démocratique encore que l'école, puisque chacun commence par y être simple soldat. Si nous ne connaissons pas — ou presque pas — en Suisse les préjugés de caste, et si les luttes sociales sont loin d'avoir jamais chez nous l'acuité qu'elles ont ailleurs, c'est à l'école primaire et aux mœurs égalitaires auxquelles elle nous accoutume dès le premier âge que nous le devons en grande partie.

Nous en arrivons ainsi au quatrième point de vue dont j'ai parlé. On vient de voir que l'école primaire suisse est non seulement en théorie, mais pratiquement et en fait, à l'usage de toutes les classes. C'est dire qu'elle prépare à tous les métiers et professions et jette les fondements de toutes les carrières. Elle est donc une fois de plus populaire, en ce qu'elle est au service du peuple dans l'acception la plus large du terme. Mais l'enseignement primaire n'est pas seul à posséder le caractère d'une institution quadruplement populaire, par son origine, par son organisation, par le recrutement de son personnel enseignant et « enseigné » et par ses buts. L'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur sont, à leur manière et dans une certaine mesure, animés du même esprit. Comme la Suisse est une sous la diversité de ses éléments ethniques, l'édifice de l'école helvétique est un, lui aussi, de la base au faite, malgré l'irrégularité et l'inégalité nécessaires de ses étages superposés.

Voilà l'idée et le fait dominants que les organisateurs de l'exposition scolaire de Zurich se proposent de rendre sensibles au

public, tant par la distribution et la succession des locaux qui feront tout naturellement passer le visiteur du simple au complexe et du connu à l'inconnu, c'est-à-dire des degrés élémentaires de l'enseignement aux degrés les plus élevés, que par le choix, le groupement et la présentation des objets exposés.

Pour en revenir à l'école primaire, elle occupera ou formera donc l'entrée du pavillon de l'enseignement. On accédera à la salle principale par un couloir en plan incliné conduisant à une sorte de galerie ou de tribune exhaussée de 2 m. 50 qui permettra d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de l'exposition et facilitera l'orientation. De là, on redescendra graduellement jusqu'au centre du hall par une rampe légère bordée de vitrines et de panneaux par où commence l'exposition. C'est en quelque sorte du dehors que l'école se présentera d'abord au visiteur. Celui-ci trouvera exposé, à sa gauche, sous les titres de : *La maison d'école, emplacement, préau et installations* puis de : *Objets et appareils servant à l'enseignement*, tout ce qui constitue le côté matériel et les conditions locales préalables de la vie scolaire : maquettes et photographies de maisons d'école, de halles de gymnastique anciennes et modernes provenant des diverses régions du pays. Les choses qui ne pourront pas être mises directement sous les yeux du public seront figurées de la manière la plus intuitive et sous le plus grand format possibles.

Du côté droit se succéderont toute une série de compartiments destinés à montrer au visiteur les caractères et les objectifs généraux de l'enseignement primaire suisse. Les objets exposés seront groupés sous les chefs suivants : *Les problèmes de la vie scolaire.* — *La mission unificatrice de l'école (Brückenschlagen).* — *QUATRE langues nationales, mais UNE école.* — *L'école ouvre les portes de toutes les professions.* — *Fusion de toutes les classes.* Prenant les choses à la racine, on verra par exemple, en représentation photographique, une commission scolaire en train de voter, puis les effets de la décision prise et comment, à quels usages et au bénéfice de qui l'argent alloué à l'enseignement public est dépensé. Dans un autre ordre d'idées, s'agissant de prouver que l'école primaire est vraiment chez nous une communauté où non seulement les distinctions sociales s'effacent momentanément, mais aussi par l'action de laquelle elles s'atténuent et s'aplanissent durablement dans la vie active, on présentera une classe photographiée, en indiquant l'origine de chaque écolier, le métier du père, ainsi que les emplois successifs et souvent progressifs de l'enfant.

En arrivant au bas de la rampe, nous avons en face de nous la paroi du fond de la salle. Elle est divisée en quatre cellules

vitrées, dans chacune desquelles un écolier sera occupé en permanence, comme on voit dans les villes des ouvriers travailler dans les devantures des magasins. L'enfant numéro un sera toujours un élève de première année, le quatrième un élève de la dernière classe de l'école publique obligatoire, soit donc pour la Suisse allemande de l'école dite secondaire, les numéros deux et trois des élèves d'âges intermédiaires. Ce qu'on veut montrer ici, ce sont les progrès accomplis au cours de la scolarité légale. Ces progrès seront rendus tangibles par le fait que les quatre écoliers feront simultanément et dans le même temps le même travail, par exemple une composition sur ce sujet : *Ma mère*. Le spectateur pourra voir courir la plume sur le papier et assister à la genèse des quatre copies. Celles-ci seront affichées une fois finies, ce qui facilitera la comparaison et permettra, sous réserve de l'inégalité des aptitudes individuelles, de mesurer exactement le chemin parcouru, tant quant à la maturité d'esprit qu'en matière d'écriture, de syntaxe et d'orthographe.

En se retournant, le visiteur aura devant lui, au centre de la salle, une sorte d'hémicycle ou de fer à cheval réunissant, en deux rangées de vitrines et sur deux parois opposées, l'exposition des diverses branches de l'enseignement primaire. L'objectif que se sont fixé ici les organisateurs est double. Il s'agit d'une part d'initier rapidement le visiteur — lequel n'est souvent qu'un passant distrait et pressé — aux méthodes actuelles d'enseignement, d'autre part de le mettre à même de constater sans effort les résultats obtenus. Ils ont choisi pour devise : *Tout enseignement est au service de la vie*, et c'est sur ce principe que se fonde cette partie de l'exposition.

Afin de donner une idée d'ensemble du travail scolaire, les organisateurs ont décidé d'accorder aux diverses matières du programme rigoureusement le même espace, sans égard au caractère plus ou moins intuitif de chacune d'elles. Toutes les branches d'enseignement étant placées sur un pied d'égalité, on a renoncé également à exposer des travaux exceptionnels. On espère ainsi encourager le plus grand nombre possible d'instituteurs et d'institutrices à participer à l'exposition. L'école suisse n'entend pas jeter de la poudre aux yeux, mais se montrer telle qu'elle est.

Le comité ne disposant pour cette partie proprement didactique de l'exposition que de deux parois de 13 m. de longueur — les deux branches du fer à cheval dont j'ai parlé — raccordées par une plus courte paroi transversale qui sera occupée par un montage photographique représentant des scènes de la vie des métiers, il s'agissait de faire de cette surface limitée un emploi

judicieux, arrêté d'avance dans les détails. Impossible de s'en remettre à l'improvisation ou aux propositions des exposants. Aussi le comité a-t-il déterminé lui-même le mode de présentation convenant à chaque matière d'enseignement. Par exemple, tout ce qui se rapporte à l'étude de l'histoire sera groupé sous ce titre : *Des populations lacustres à la Société des Nations*. Ce qui touche la science du corps humain sera ordonné selon la formule : *Comment apprenons-nous à connaître le cœur et le sang ?*

La *Schweizerische Lehrerzeitung* du 24 juin 1938 a publié un article fort intéressant, illustré de croquis, de M. Hans Egg, qui montre par deux exemples concrets comment les organisateurs conçoivent l'application des directives indiquées ci-dessus. L'un concerne l'enseignement de la zoologie, l'autre l'enseignement du calcul. Pour le premier, on a adopté la disposition verticale : en haut le nom de la matière, puis en sous-titre ces mots : *Comment surprenons-nous les secrets de la Nature ?* (*Wie wir die Natur aushorchen*, littéralement : Comment nous auscultons la Nature). Réponse : *Nous cherchons*, et ici un tableau photographique représentant une classe réunie sous la direction du maître, au bord d'un étang que l'on se prépare à explorer pour en étudier la vie aquatique. Plus bas, un second tableau intitulé : *Ce que nous trouvons* — une coupe de l'étang, roseaux, têtards, salamandres, etc. Ceci est un travail exécuté par le maître. Immédiatement au-dessous, nouvelle image, dessin ou photo : *Ce que nous observons plus longuement* — un aquarium où frétille des têtards à différents stades de leur développement : deux jeunes garçons, la loupe en main, étudient les métamorphoses de la grenouille. Tout en bas, dernier tableau : *Comment présentons-nous les résultats de nos observations* — préparations montées sur carton ou plastiline, modèles, moulages. Ceci est le travail de l'élève. Enfin, reposant sur le plancher, une vitrine où sont exposés des cahiers qui représentent soit le programme d'une année d'études zoologiques, soit les résultats de recherches entreprises dans un domaine spécial. Dans un tiroir sont d'autres cahiers, qui peuvent être feuilletés librement par le visiteur.

Le second exemple qui se rapporte à l'enseignement du calcul est disposé horizontalement. Il constitue une coupe longitudinale destinée à montrer le développement chronologique d'un enseignement déterminé, d'un bout à l'autre de la scolarité primaire, et à marquer, de degré en degré, l'accroissement des difficultés et la complication progressive de la matière. Les tableaux, dont chacun correspond à une classe, de la première à la neuvième année, se succèdent de gauche à droite et aboutissent à la paroi transversale du fer à cheval où des photographies, en grandeur

naturelle, représentent des adultes de diverses professions en train de mettre en pratique leurs connaissances en mathématiques. Le visiteur peut ainsi suivre l'écolier depuis ses premiers pas dans la carrière du calculateur, alors qu'il compte encore sur ses doigts, jusqu'au moment où, au seuil de l'adolescence, il apprend à extraire des racines carrées et cubiques et s'attaque aux équations algébriques.

Après avoir achevé la visite de l'hémicycle central, nous nous dirigeons du fond de la salle vers la sortie (ou l'une des sorties) qui se trouve sous la galerie d'arrivée. Nous longeons pour cela un couloir de plain-pied qui fait pendant à la rampe décrite ci-dessus. Il reste à convaincre le public que l'école primaire ne songe pas seulement à éduquer l'intellect, mais qu'elle vise encore et surtout à former le caractère, qu'au surplus le moral de l'enfant est aux yeux du pédagogue inséparable du physique et la santé du corps une des conditions de celle de l'esprit. L'exposition doit attester que le but de l'instruction élémentaire, si limité que soit son champ d'action, est déjà d'assurer le développement complet de la personne humaine dans l'harmonieux équilibre des facultés corporelles et psychiques.

Aussi les deux rangées de panneaux et de vitrines du couloir de sortie sont-elles consacrées aux objets suivants : Développement du caractère et de la sensibilité de l'enfant. — Secours aux arriérés et aux disgraciés (causes des anomalies ; comment l'école vient en aide aux enfants anormaux : classes spéciales pour les sourds, les myopes, les bègues, les enfants à développement psychique retardé ; où les parents peuvent-ils obtenir en Suisse des renseignements en matière de pédagogie curative ?) — L'hygiène et la médecine à l'école dans l'intérêt de l'individu et de la collectivité, nécessité de veiller sur l'état de santé des enfants indépendamment de la surveillance exercée par la famille, le médecin et le dentiste scolaires, etc., etc. — L'assistance aux indigents par l'école, œuvres de bienfaisance et d'entr'aide sociales : distribution de nourriture et de vêtements, crèches, classes gardiennes, colonies de vacances et écoles de plein air, maisons de convalescence, sanatoriums et préventoriums scolaires, etc.

C'est dans cette dernière partie de l'exposition que se trouvera aussi tout ce qui se rapporte au cinéma, à la radio, au théâtre scolaires, et en général aux moyens d'enseignement récréatifs qui permettent de joindre, à l'école, l'utile à l'agréable. C'est là, également, que seront relevées les actions collectives menées à bien par le concours des écoliers de la Suisse entière, manifestations grâce auxquelles ces derniers acquièrent le sentiment de leurs intérêts communs et prennent conscience de la solidarité

helvétique : rachat du Neuhof, de la prairie du Rütli, du Chemin creux de Küssnacht ; action en faveur des enfants de Suisses à l'étranger.

Mais une exposition scolaire digne de ce nom ne peut se borner à mettre sous les yeux du public des photographies, des graphiques, des cahiers, voire quelques écoliers travaillant en cellule. Elle doit montrer l'école en action. C'est ce qui sera fait à Zurich. Le pavillon dont on vient de lire la description aura deux annexes qui n'en formeront pas la moindre curiosité. L'une contiendra un jardin d'enfants réalisant les conditions mêmes de l'éducation préscolaire la plus moderne, l'autre une salle de classe normale peuplée de ses écoliers et où des leçons se donneront en permanence.

Ce qui fera l'originalité de cette école, c'est que les élèves, comme les maîtres, s'en renouvelleront continuellement. De cette façon, les visiteurs qui s'intéresseront d'une manière particulière à l'enseignement pourront voir, en un temps très court, diverses méthodes appliquées à des matières variées par des pédagogues d'âge, de race et de tempérament différents, et cela dans les quatre langues nationales. Voici comment les organisateurs conçoivent la chose. Chaque fois qu'un instituteur du dehors fera avec sa classe le voyage de Zurich pour voir l'exposition, il pourra demander à présenter ses écoliers au public dans une leçon dont, bien entendu, le sujet et la date auront dû être arrêtés et communiqués au comité un peu à l'avance. Les visiteurs n'auront pas accès dans la salle, mais assisteront à la leçon à travers une paroi vitrée. Ils seront ainsi à même de tout voir sans déranger, tandis que des hauts-parleurs leur permettront de ne pas perdre une syllabe de ce que diront le maître et ses élèves. Pendant que la classe se produira, des cahiers et des travaux d'élèves se rapportant, ou non, à l'objet de la leçon seront exposés.

Dans son numéro du 24 juin 1938, la *Schweizerische Lehrerzeitung* a publié un appel adressé aux instituteurs suisses, les invitant à participer à l'exposition. Souhaitons que les maîtres et les maîtresses d'école de la Suisse française répondent nombreux à cette invitation¹. L'école primaire romande se fera certainement un point d'honneur de montrer qu'elle soutient la comparaison avec celles des autres régions linguistiques du pays. Je ne puis

¹ Les représentants de la Suisse romande au comité d'organisation sont MM. Albert Atzenwiler, directeur de l'enseignement primaire, Genève, G. Vuillemin, président de la Société pédagogique, Jussy, et Louis Jaccard, chef du Service de l'enseignement primaire au Département de l'instruction publique, Lausanne.

reproduire ici, pour toutes les matières du programme primaire, les indications jointes à l'appel touchant la manière de présenter les contributions individuelles ou collectives. Voici pourtant, à titre d'exemples, le plan adopté pour la langue française enseignée, d'abord comme langue maternelle, ensuite comme langue étrangère et deuxième langue nationale.

A. *Le français comme langue maternelle* : développement du français à l'école ¹ :

1. Le premier apprentissage de la langue dans la famille.
2. Méthode synthétique : de la lettre au mot et au texte — méthode analytique ou globale : du texte au mot et à la lettre.
3. Etude du vocabulaire.
4. Connaissance des règles de la langue.
5. Comprendre un texte, lectures.
6. Elocution et composition.

B. *Le français comme langue étrangère et deuxième langue nationale* (dans les classes primaires supérieures de la Suisse alémanique) :

1. Suite de dictées présentant des difficultés graduées.
2. Petites compositions faciles sur des thèmes variés.
3. Conversations et scènes dialoguées dont la matière est puisée dans l'enseignement et qui se prêtent à être reproduites de mémoire par les élèves (par exemple : *Au marché* — *Avant le départ du train*).
4. Travaux d'élèves en rapport avec des textes préparés oralement (par exemple à l'aide de disques de gramophone).
5. Travaux du maître : moyens imaginés en vue de représenter intuitivement les phénomènes grammaticaux — matériel destiné à développer chez l'élève l'aptitude à parler librement (par exemple : suites d'actions dessinées schématiquement au tableau par le maître, ou même par un élève, en vue de l'enseignement de la langue selon la méthode directe).
6. Eventuellement, compositions en langue allemande (par exemple : Première occasion d'utiliser ce qu'on a appris aux leçons de français : « Cette fois, il a bien fallu que je parle français », etc.
7. Commerce épistolaire entre une classe d'écoliers suisses allemands et une classe welsche.

¹ Pour tout renseignement concernant la représentation de la langue française à l'exposition, s'adresser à M. R. Dottrens, directeur de l'Exposition scolaire, Ecole du Mail, Genève.

II. Enseignement secondaire.

Le comité qui préside à l'organisation de cette partie de l'exposition scolaire a choisi pour thème général l'idée que l'enseignement secondaire forme la transition entre l'école primaire qui est l'école de tout le monde et l'enseignement supérieur, qui n'est plus l'école que d'une élite très restreinte. Etant bien entendu que les trois degrés des études sont également au service de la nation. Il n'est pas jusqu'à la disposition extérieure des locaux qui ne doive exprimer matériellement cette vérité. La salle unique, de 30 m. de long sur 10 de large, servira de passage entre l'exposition primaire et l'exposition universitaire. Des deux parois longitudinales, l'une sera divisée par des cloisons en une série de compartiments attribués chacun à une des disciplines de l'enseignement secondaire. Chacune de celles-ci aura donc son exposition spéciale dont l'aménagement sera confié aux soins de la section correspondante (il y en a treize) de la Société des maîtres de gymnase.

Le programme des matières à exposer est divisé en trois parties se rapportant respectivement aux voies d'accès et à l'aboutissement des études secondaires (*Wege*), à la vie même de l'école (*Leben*) et à son but (*Ziele*). Le matériel intuitif présenté au public sera ainsi groupé sous trois chefs :

I. *Woher und Wohin* (D'où viennent nos élèves et où vont-ils ?) Les questions qui rentrent dans ce chapitre sont les suivantes :

a) *Eintritt und Umschau* (admission) : raccordement à l'école primaire — quels élèves doivent être admis — conditions et résultats des examens d'admission — nombre des inscriptions et des admissions, leur rapport — proportion entre le nombre des garçons et celui des jeunes filles — cérémonies d'admission.

b) *Bildungswege* (les diverses filières) : les différents types d'écoles secondaires (*Mittelschulen*) A. B. C. — caractéristique et fréquence de chacun des types — les écoles normales — les écoles supérieures de commerce à baccalauréat — nombre et distribution géographique des écoles secondaires (*Mittelschulen*).

c) *Schweizerische Vielgestaltigkeit* (diversité de l'enseignement secondaire suisse) : grandes et petites écoles — construction des maisons d'école — dépenses des cantons et des villes — écolages et bourses — particularités de certains établissements : les écoles de la Suisse orientale, de la Suisse occidentale et méridionale (Tessin) et de la Suisse centrale — les écoles cantonales — les séminaires catholiques, les internats — écoles de garçons et écoles de filles, la coéducation des sexes.

II. *Das Leben in den Mittelschulen* (La vie et le travail des écoles secondaires).

d) *Wissenschaft und Methodik* (Science et méthode) : langues (langue maternelle, langues mortes, langues vivantes) — histoire — religion et philosophie, etc., etc. (je renonce à énumérer ici toutes les matières d'enseignement) — programmes et horaires — nombre d'heures de leçons obligatoires pour les maîtres et les élèves — les devoirs domestiques — la question du matériel d'enseignement et des manuels — les bibliothèques — travaux personnels et activité scientifique des maîtres, etc.

e) *Charakterbildung und körperliche Ertüchtigung* (Education du caractère et éducation physique) : Les types d'écoliers — but de l'éducation : l'indépendance du caractère et du jugement, etc., etc. — la gymnastique et le sport à l'école — la discipline, le *self government* des écoliers, etc.

f) *Gemeinschaft und nationale Erziehung* (Sociabilité et éducation nationale) : Excursions et voyages scolaires, vacances et sports d'hiver, l'utilisation des loisirs, théâtre et concerts, fêtes scolaires, le contact entre l'école et la famille (*Elternabende*), éducation sociale et instruction civique, les différentes matières du programme au service de l'éducation du sentiment national, les cadets et l'instruction militaire préparatoire, échanges d'élèves, etc.

g) *Schüler und Lehrer* (maîtres et élèves) : L'âge et l'origine des élèves, leur répartition entre les diverses conditions sociales, Suisses et étrangers, la personnalité de l'élève, le problème du surmenage, pourquoi certains élèves quittent l'école prématurément, l'élève dans la caricature.

— Le nombre et l'âge des maîtres, leurs obligations, la personnalité du maître, le corps enseignant, les traitements, associations professionnelles du corps enseignant, la Société des maîtres de gymnase, les caisses de secours aux veuves et aux orphelins, le maître dans la caricature.

III. *Abschluss und Ausblick* (Clôture des études secondaires et perspectives d'avenir) :

h) *Lehrerfolge und Maturität* (Les résultats de l'enseignement secondaire — le baccalauréat) : Comment juger l'élève et apprécier son travail, les succès scolaires et le succès de la carrière (ce ne sont pas toujours les forts en thème qui font le mieux leur chemin), notes et bulletins, le règlement du baccalauréat fédéral et les règlements cantonaux, les examens, l'enseignement secondaire doit opérer une sélection des capacités (proportion

entre le nombre des admissions et celui des élèves reçus au bachot), quelles portes sont ouvertes aux bacheliers des trois types.

i) *Berufswahl und Abschied* (Le choix d'une profession, l'adieu à l'école secondaire) : Orientation professionnelle, répartition des bacheliers entre les diverses facultés et les professions libérales, les cérémonies de clôture de la scolarité, us et coutumes traditionnels des écoliers (farces et caricatures), les sociétés d'anciens élèves.

Comme on le voit, ce programme est d'une richesse extrême. Il épuise, ou peu s'en faut, tous les problèmes posés par l'enseignement secondaire et les envisage à tous les points de vue. C'est dire qu'il sera bien difficile de l'appliquer intégralement. On m'affirme, de source autorisée, que des retranchements considérables y ont déjà été faits. Il ne faut pas oublier que l'exposition s'adresse au grand public auquel il est opportun de ne présenter que peu d'objets, mais des objets bien choisis et significatifs, sous une forme aisément saisissable. Quant au matériel proprement intuitif (tableaux, photographies, inscriptions), les dimensions devront en être telles qu'on puisse les considérer et s'en faire une idée nette à distance. En somme, le comité en est arrivé à la conviction, vu le peu de place dont il dispose, que l'exposition de l'enseignement secondaire doit consister essentiellement, dans sa partie concrète, en la reproduction de scènes typiques de la vie scolaire ¹.

Même ainsi réduit, le programme demeure suffisamment complexe. Il s'agira, en effet, comme cela se fera pour l'enseignement primaire, de mettre en évidence les cantons, puisqu'on ne saurait concevoir en Suisse (en dehors de l'Ecole polytechnique) d'exposition scolaire fédérale. Pourtant l'espace manque pour diviser l'exposition en autant de sections que nous avons de cantons. Mais on s'arrangera — et ce point est d'une importance capitale — pour que chaque canton soit représenté. Ce but sera atteint par le fait que chaque établissement d'enseignement secondaire — au sens français du terme — c'est-à-dire chaque école admise à délivrer un baccalauréat, figurera d'une manière ou d'une autre à l'exposition. Les délégués des treize sous-groupes de la Société des maîtres de gymnase ont été invités à faire des propositions à ce sujet.

A défaut d'expositions cantonales distinctes, on aura à Zurich des expositions régionales. Elles réuniront en une vue d'ensemble

¹ On montrera, par exemple, dans le compartiment réservé aux sciences naturelles, une photographie de grandeur naturelle représentant une classe travaillant au laboratoire de chimie, sous la direction d'un maître qui sera lui aussi choisi, sinon nécessairement parmi les plus connus, du moins parmi les plus méritants et les plus typiques du pays.

les traits caractéristiques de l'enseignement secondaire tel qu'il est conçu — assez uniformément pour chacune d'elles, si l'on fait abstraction des divergences de détail — 1° dans la Suisse romande et italienne ; 2° dans la Suisse du nord-ouest ; 3° dans la Suisse centrale ; 4° dans la Suisse orientale. On exposera des photographies, des plans et des maquettes de maisons d'école des diverses régions, à différentes époques, par exemple du Collège de Genève et du nouveau Gymnase de Winterthour. Mais surtout on recourra au film qui, par sa souplesse, est certainement le moyen le plus apte à rendre l'infinie bigarrure de nos institutions scolaires et à faire saisir sur le vif l'enseignement et ses résultats.

Le comité envisage la présentation de deux ou trois films (à bande étroite et muets, pour éviter les frais, le film sonore nécessitant l'emploi de la bande large, beaucoup plus coûteuse). Le premier film sera consacré à l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles secondaires. Il aura du succès, sans nul doute, la matière en étant éminemment spectaculaire. Les autres films seront groupés sous le titre général de : *Aus dem Leben einzelner schweizerischer Mittelschulen*. Toutes les écoles du pays ont été priées d'envoyer au plus tôt à Zurich ce qu'elles peuvent avoir d'intéressant et de typique à présenter. Chaque établissement aura droit à une longueur de bande de 20 à 30 m., soit à une durée de 5 minutes au maximum. Quant aux sujets possibles, en voici quelques-uns qui vous viennent tout naturellement à l'esprit : travaux manuels, jardinage, fêtes scolaires, secours aux blessés en cas d'accident de ski, etc., etc.

On se rend compte qu'ici encore, l'œuvre ne pourra être menée à bien que par le concours de toutes les bonnes volontés. Comme le disait le président du Comité zuricois, il faut souhaiter que l'Exposition nationale de 1939 contribue à rapprocher les uns des autres les maîtres secondaires des différentes régions du pays. Jusqu'à présent, la Société des maîtres de gymnase a mené une existence relativement effacée. Cela tient à ce que nous sommes plus habitués en Suisse à souligner ce qui nous distingue qu'à rechercher ce qui nous est commun. Le corps enseignant secondaire fait d'autant moins exception à la règle qu'il n'a pas d'intérêts d'ordre matériel à défendre sur le terrain de la Confédération. Les longs et laborieux débats qui ont finalement abouti à l'adoption du nouveau règlement dit de la maturité fédérale ont pourtant montré combien les professeurs de l'enseignement secondaire pourraient gagner en influence par une entente plus étroite. L'exposition qui se prépare leur offre une occasion de collaborer. Ils ne manqueront pas d'en tirer parti.

III. Enseignement supérieur.

Les organisateurs de l'exposition universitaire entendent eux aussi mettre le plus possible en évidence l'unité des recherches scientifiques poursuivies dans nos neuf établissements d'enseignement supérieur. Cependant l'Ecole polytechnique fédérale exposera à part pour toute sa partie proprement technique. A cet effet, un comité spécial a été nommé, qui disposera d'une salle distincte. Il est présidé par le professeur Baeschlin. Tout le reste de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire l'ensemble des disciplines qui composent les facultés des sciences, des lettres, de théologie et de médecine, dépendra d'un comité interuniversitaire présidé, comme je l'ai dit, par M. Rudolf Fueter. De même que pour l'enseignement secondaire, et à plus forte raison, on a procédé ici à une minutieuse division du travail. L'exposition universitaire comportera autant de sections que l'enseignement supérieur, rigoureusement spécialisé, comporte de domaines distincts. Il y en aura treize, soit : théologie, histoire, médecine, sciences psychiques, mathématiques, astronomie et météorologie, physique, chimie, minéralogie et géologie, géographie, botanique, zoologie, anthropologie.

Ajoutons qu'à côté de ce qu'on pourrait appeler la science officielle, la recherche libre sera également représentée à Zurich. Deux de nos grandes sociétés savantes, la Société suisse des sciences naturelles et la Société suisse de préhistoire, ont assuré leur concours. En revanche, la Société d'histoire s'abstiendra, ce qui est regrettable.

Les auteurs du programme de l'exposition universitaire se sont inspirés d'une double idée. Etant bien entendu d'abord qu'une exposition de ce genre doit s'adresser aux profanes et non aux gens du métier, il s'agira d'une part de mettre le grand public à même de se représenter les valeurs immenses qui s'élaborent par le travail universitaire. En d'autres termes, la salle de l'enseignement supérieur sera, *mutatis mutandis* et proportion gardée, le palais de la découverte de notre Exposition nationale. Il s'agira ensuite de montrer à l'étranger ce qu'est la science suisse (terme impropre, mais irremplaçable en l'espèce) et non la science de telle ou telle université particulière. Le programme de la division de théologie, présidée par le professeur Ernst Staehelin, par exemple, sera intitulé : « Le travail de la théologie évangélique aux huit facultés de théologie suisses : Berne, Bâle, Genève, Lausanne (Eglise nationale et Eglise libre), Neuchâtel (Eglise nationale et Eglise indépendante), Zurich ». Il appartiendra, d'une manière générale, au délégué de chaque discipline

et à son comité restreint de choisir les matières à exposer. C'est ainsi que les chimistes (délégué : le professeur Karrer) initieront le visiteur aux recherches touchant les vitamines, et les physiciens (délégué : le professeur Edg. Maier) aux expériences modernes sur le son. L'exposition de météorologie se rapportera partiellement aux travaux des observatoires de Davos et d'Arosa. Le directeur de l'observatoire de Genève, le professeur Tiercy, exposera de son côté la célèbre machine à tailler les miroirs inventée par l'astronome genevois Emile Schär et des photographies stellaires prises au moyen de miroirs de cet inventeur.

Les facultés qui semblent en ce moment avoir poussé la préparation de leur exposition le plus loin sont, avec les sciences naturelles, la théologie et la médecine. Je ne puis entrer ici dans tous les détails des programmes obligeamment mis à ma disposition par M. R. Fueter. Qu'on sache seulement que l'exposition de théologie comprendra trois parties : 1. Ancien Testament (textes hébreux, cunéiformes, photographies des fouilles de Jéricho et de Megiddo, monographies diverses, parmi lesquelles je relève les noms de savants welsches, comme MM. Gauthier et Humbert, etc., etc.). 2. Nouveau Testament (textes grecs, allemands, etc., photographies de papyrus, vues de la Terre sainte, etc., monographies, versions successives d'un passage biblique au cours des siècles, attestant l'évolution et les progrès de l'exégèse, etc.). 3. Histoire de l'Eglise (Réformation et orthodoxie, textes, lettres des réformateurs, de Lavater, Vinet, etc., recueils de sources, éditions, portraits, etc., etc.).

Quant à la médecine, dont le domaine est immense, je me bornerai à relever, à titre d'exemples, les questions présentées, pour la Suisse allemande, par le professeur Hallauer, de Berne : Etiologie des maladies microbiennes chez l'homme (variole, rage, influenza, psittacose, poliomyélite). — Modèles montrant les dimensions proportionnelles des agents d'infection, préparations microscopiques, cultures de certains virus, prophylaxie, sérothérapie... pour la Suisse française, par le professeur Amsler, de Lausanne : Découverte par Jules Gonin de l'opération moderne du décollement de la rétine.

Pour les autres facultés, il vaut peut-être la peine de noter dès maintenant les objets qui incomberont à des savants professant aux universités romandes. En voici quelques-uns : *Histoire de la littérature* : M. Martin, Genève (Etudes rousseauistes). — *Egyptologie* : M. Edouard Naville, Genève. — *Philologie orientale* : M. Max van Berchem, Genève. — *Papyrologie grecque* : M. V. Martin, Genève. — *Théâtre grec* : M. A. Bonnard, Lausanne. — *Mathématiques* : M. Bolle, Lausanne (La statique

graphique de Mayor). — *Physique* : M. Jaquerod, Neuchâtel (Quelques appareils de démonstration et de recherche) ; M. Weiglé, Genève (Le microphotomètre enregistreur). — *Géographie* : M. Biermann, Lausanne (Maisons rurales du canton de Vaud). — *Botanique* : M. Spinner, Neuchâtel (Comparaison graphique du nombre total des espèces de quelques familles importantes avec celui des espèces suisses indigènes) ; M. Cosandey, Lausanne (Le marais de Tenasses-Prantin. Les jardins botaniques de Lausanne) ; M. F. Chodat, Genève (Activité de l'Institut de botanique alpine ; « La Linnaea », à Bourg-Saint-Pierre) ; M. Hochreutiner, Genève (Généalogie végétale aux points de vue chimique, morphologique et anatomique). — *Zoologie* : M^{lle} Ponse, Genève (Démonstration d'essais de transplantation) ; M. Bovet, Lausanne (Génétique des zigaènes) ; M. Baumont, Lausanne (Essais de transplantation chez les poissons) ; M. Murisier, Lausanne (Pigmentation des poissons, aquarelles) ; M. Matthey, Lausanne (Chromosomes sexuels des mammifères) ; MM. Fuhrmann, Baer et Delachaux, Neuchâtel (Parasites de l'homme et des mammifères domestiques en Suisse).

On remarquera, dans l'énumération ci-dessus, l'absence de la faculté de droit. Les juristes ont décidé de ne pas « exposer » à Zurich, leur discipline se prêtant peu à une représentation intuitive. Ils organiseront en revanche, au cours de l'Exposition nationale, une semaine juridique, qui comportera une série de conférences et de discussions publiques sur des matières de jurisprudence.

Tout ce qui précède se rapporte à l'exposition des universités suisses et de l'Ecole polytechnique fédérale prises dans leur ensemble. A côté de cela, il a été décidé, sur la proposition de la Suisse romande, d'accorder à chacun de nos établissements d'enseignement supérieur la faculté d'exposer à part. Les huit universités cantonales, l'Ecole polytechnique fédérale et l'Académie de commerce de Saint-Gall, affirmant par là leur individualité et leurs tendances propres, présenteront donc au public ce qu'elles estimeront le plus caractéristique de leur organisation et de leurs travaux respectifs. L'émulation et la légitime concurrence qui se manifestent entre elles, sans préjudice de la communauté de leurs efforts, trouveront là leur expression. Ici encore, conformément aux traditions helvétiques, après l'unité, la diversité reprendra ses droits.

Deux mots pour terminer, à propos du côté financier de l'exposition universitaire. Les organisateurs ont demandé un crédit total de 100 000 fr. au minimum. Cette somme (à laquelle il faut ajouter 20 000 fr. payés par la Confédération pour la part

de l'Ecole polytechnique à l'exposition d'ensemble) sera versée par les cantons. Il paraîtrait naturel, à première vue, que seuls les cantons qui possèdent une université fussent mis à contribution. Or une conférence des directeurs de l'instruction publique a décidé, au contraire, de répartir les frais entre les vingt-cinq caisses cantonales, au prorata du chiffre de la population. Les cantons non « universitaires » ont tenu à être mis sur un pied d'égalité avec les autres, voulant reconnaître par là les services que notre enseignement supérieur rend à l'ensemble du pays. Ce bel exemple de solidarité helvétique mérite d'être signalé.

IV. Enseignement professionnel.

L'organisation de cette partie de l'exposition scolaire a été un peu retardée à l'origine, par suite d'un malentendu initial aujourd'hui dissipé. On avait d'abord intitulé la section : *Berufsschulen*, soit *Ecoles professionnelles*. En conséquence, les comités avaient été exclusivement constitués de membres du corps enseignant. Mais on s'est avisé à temps que les apprentis, dont il s'agit avant tout ici, sont formés essentiellement dans l'industrie et que l'école professionnelle ne fait que compléter leur instruction. C'est alors qu'on a débaptisé cette section, la désignant sous le nom de *Berufliches Bildungswesen*, soit *Education professionnelle*. Cela impliquait un changement dans le personnel dirigeant, à la tête duquel sont placés désormais des fonctionnaires fédéraux et cantonaux. Le comité d'organisation a pour président M. Ernest Zaugg, directeur de l'Office cantonal des métiers, à Zurich, et pour vice-président M. Karl Böschenstein, chef du service de la formation professionnelle à l'Office fédéral de l'industrie, des métiers et du travail, à Berne. Les trois divisions de l'exposition : I. Enseignement ménager ; II. Enseignement commercial ; III. Enseignement des arts et métiers, seront respectivement dirigées par M^{lle} Johanna Studer, et par MM. Böschenstein et Arnold Schwander, de l'Office fédéral, à Berne.

Je vais examiner rapidement le programme établi pour chacune de ces trois divisions.

I. *Enseignement ménager* (deux subdivisions : a) Groupe de l'enseignement complémentaire postscolaire — délégué, M. Emile Oberholzer, inspecteur cantonal, à Zurich ; b) Groupe de l'enseignement ménager proprement dit, formation des maîtresses d'école ménagère — déléguée, M^{lle} Marta Gauss, inspectrice cantonale, à Saint-Gall. Représentantes de la Suisse romande : M^{me} Michod-Grandchamp, inspectrice cantonale, Lausanne ;

M^{lle} Jeanne Plancherel, chef du service de l'enseignement ménager, Fribourg).

Le visiteur sera d'abord informé, par des tableaux et des graphiques, des institutions existantes, de leur situation légale et des conditions générales de leur entretien. Il verra quels sont les cantons à enseignement ménager obligatoire, ceux où l'enseignement est facultatif et ceux dans lesquels ce sont les communes qui décrètent l'obligation. Il pourra également comparer entre elles les subventions de la Confédération, des cantons, des communes, ainsi que les contributions des particuliers à l'enseignement ménager. Quelques exemples bien choisis lui montreront qu'en préparant les jeunes filles de toutes les classes de la société aux devoirs de la ménagère et de la maîtresse de maison, on ne leur ouvre pas les portes de moins de trente professions féminines et que l'argent dépensé à cet effet diminue considérablement les charges de l'assistance publique.

L'exposition mettra aussi d'emblée en lumière les principes fondamentaux et la méthode de l'enseignement ménager. Il s'agit en premier lieu de tirer parti du plaisir instinctif que prend la petite fille à s'occuper des travaux du ménage en les imitant dans ses jeux. L'école exerce parfois ici une influence fâcheuse en ce que l'enfant, prise d'un faux orgueil intellectuel, en vient à dédaigner le ménage et à le délaisser pour s'adonner uniquement à l'étude et aux livres. La famille et l'institutrice doivent lutter de concert contre le préjugé vaniteux selon lequel les modestes et nécessaires besognes de la cuisine et de la couture seraient indignes d'une jeune fille intelligente et « moderne ». Un des buts accessoires de l'enseignement ménager est de faire voir l'importance du rôle qui incombe à la femme, quand elle est une maîtresse de maison professionnellement instruite, dans la vie économique du pays.

Ceci est (à côté de la valeur éducative des travaux ménagers) un des points sur lesquels les organisateurs de l'exposition insisteront le plus. Ils illustreront cette vérité d'exemples tirés des quatre domaines suivants : 1. Cuisine, diététique, étude des produits alimentaires. 2. Travaux domestiques et tenue de la maison. 3. Ouvrages à l'aiguille et connaissance des textiles. 4. Hygiène et soins à donner aux nourrissons (puériculture).

La dernière partie de l'exposition sera consacrée à la formation des maîtresses d'école ménagère. La matière s'en présentera comme une réponse à une série de questions du genre de celles-ci : « Je veux devenir maîtresse d'école ménagère : Pourquoi ? Comment y parviendrai-je ? Quelles seront mes possibilités de placement ? »

II. *Enseignement commercial* (deux subdivisions : a) Groupe de l'apprentissage et des écoles professionnelles de commerce (*Berufsschulen*) — délégué, M. J. Burri, directeur de l'Ecole de la Société des commerçants, à Zurich ; b) Groupe des écoles de commerce (*Handelsschulen*) et des écoles d'administration et de chemins de fer — délégué, M. Albert Junod, président de la Société suisse pour l'enseignement commercial, à Zurich.

Le programme de cette section prévoit d'abord, comme celui de la précédente, une orientation générale du public sur les conditions de la formation professionnelle des jeunes commerçants (dispositions légales, nombre des apprentis et des élèves d'écoles de commerce, résultats des examens d'apprentis, prestations de la Confédération, des cantons, des communes et des associations professionnelles, distribution géographique des établissements d'enseignement commercial, etc.). La matière se subdivise ensuite tout naturellement en deux ordres de questions correspondant aux groupes indiqués ci-dessus.

Nous aurons d'une part l'apprentissage pratique fait dans une maison de commerce, complété d'abord par la fréquentation de l'école professionnelle, et plus tard, une fois l'apprenti devenu un employé salarié, par des cours d'adultes et des examens d'un ordre plus élevé. L'exposition présentera comme exemple la formation d'une vendeuse de magasin, cas particulièrement typique de métier féminin. D'autre part, nous aurons l'instruction commerciale théorique, donnée soit dans les écoles de commerce ou d'administration (postes et chemins de fer) préparant à l'apprentissage pratique, soit dans les écoles supérieures de commerce (*Mittelschulen*), dont le diplôme (baccalauréat ou maturité) ouvre la porte des études universitaires (faculté des sciences commerciales et faculté de droit). Le couronnement de l'enseignement commercial arrivé assez récemment à la dignité académique est constitué par la formation des maîtres.

Tous ces facteurs et ces éléments de la culture commerciale moderne seront présentés au public sous la forme la plus concrète possible. On y ajoutera le tableau de l'activité des associations professionnelles, tout spécialement de la Société suisse pour l'enseignement commercial, à l'initiative et à l'appui moral et matériel desquelles est dû en grande partie le rapide développement des écoles de commerce suisses.

III. *Enseignement des arts et métiers* (trois subdivisions : a) Apprentissage pratique du métier manuel à l'atelier et dans l'industrie — délégué, M. Otto Müller, directeur de l'Ecole des métiers, à Olten (*Gewerbeschule*). Représentants de la Suisse

française et italienne : MM. Luigi Brentani, inspecteur cantonal des Ecoles professionnelles, Lugano ; Pierre Du Bois, directeur de l'Ecole d'horlogerie, Saint-Imier ; Emile Jaton, chef du Bureau de la formation professionnelle, Lausanne ; Alfred Pasche, directeur de l'Ecole des arts et métiers, Genève ; b) Ecoles et cours spéciaux d'arts et métiers — délégué, M. Hermann Kienzle, directeur de l'Ecole des métiers, à Bâle (*Allgemeine Gewerbeschule*). Représentant de la Suisse romande : M. Adrien Bovy, directeur de l'Ecole des arts industriels, Genève ; c) Technique — délégué, M. Max Landolt, directeur du Technicum de Winterthour. Représentant de la Suisse romande : M. Henri Perret, directeur du Technicum neuchâtelois, Le Locle.

L'exposition de l'apprentissage pratique sera particulièrement ample et intéressante. L'objet se prête en effet plus que d'autres, je l'ai déjà observé, à une représentation concrète, soit directe, par la vue du travail même, soit indirecte, par l'image. On montrera d'abord, comme cela a été dit pour les autres sections, la situation légale de l'apprenti et les tâches assumées à son profit par les autorités fédérales et cantonales, depuis sa sortie de l'école primaire et son entrée dans l'industrie (contrat d'apprentissage) jusqu'à l'examen final qui fera de lui un ouvrier (contrôle exercé par les inspecteurs cantonaux, règlements, subventions, cours spéciaux destinés à la formation des maîtres et des experts d'apprentissage).

Le visiteur pourra après cela se faire une idée de l'enseignement donné dans les écoles professionnelles (*gewerbliche Berufsschulen*). Un tableau lui permettra de comparer l'organisation de cet enseignement dans trois cantons représentatifs des trois régions linguistiques du pays. Puis viendra la formation proprement dite de l'apprenti dans l'artisanat et l'industrie. On a choisi comme exemples trois catégories de métiers : 1. L'industrie du vêtement (démonstration systématique, au moyen de modèles et de projections lumineuses, du travail de l'apprentie tailleur pour dames et pour jeunes garçons, de la couturière en fourrures, de la modiste, du tailleur pour messieurs, etc., etc.). 2. L'industrie du bâtiment et le travail du bois (présentation imagée des opérations courantes des métiers les plus caractéristiques : maçon, charpentier, menuisier, peintre, ferblantier, zingueur, etc.). 3. L'industrie des machines (des séries de photographies et de projections feront voir les apprentis des principales branches en train d'accomplir leur travail journalier ; on exposera également, dans la plupart des cas, la machine dont fait partie la pièce présentée en voie de fabrication sur l'image, etc., etc.).

A côté du travail à l'usine, une partie de l'exposition sera consacrée à l'enseignement méthodique, tel qu'il se donne dans les ateliers d'apprentissage spécialisés. On y tiendra compte des différences qui se manifestent à cet égard entre les diverses régions de la Suisse. La formation de l'ouvrier horloger ainsi que la préparation aux métiers accessoires dépendant de l'horlogerie ne seront pas oubliées. Toutes les phases de la fabrication de la montre, où le travail est si minutieusement divisé, figureront à la fois sous la forme d'images et de travaux pratiques exécutés par des apprentis (pivotage, finissage, échappement, réglage, horlogerie électrique, chronométrie et rhabillage).

b) *Arts industriels et décoratifs*. — L'exposition s'attachera à mettre en lumière les deux faces essentielles de l'enseignement qui se donne dans nos écoles d'arts et métiers. D'une part, on nous fera assister à l'instruction progressive de classes régulières des diverses professions, en allant toujours, dans chaque cas particulier, de l'esquisse initiale à l'objet terminé : 1. Travail des matières textiles (broderie, tissage à la main, etc.). 2. Arts graphiques et photographie (exemples de travaux faits sur commande, tirés de la pratique du commerce et de l'industrie). 3. Travail des métaux (orfèvrerie, gravure, ciselure). D'autre part, l'enseignement des écoles d'arts et métiers est destiné à compléter les connaissances d'ouvriers déjà spécialisés (menuisiers, serruriers, installateurs sanitaires, coiffeurs, tailleurs, etc.) et à former des contremaîtres et des chefs d'exploitation, notamment pour l'industrie du bâtiment.

c) *Ecoles techniques (technicums)*. — Le programme de l'exposition de cette section est divisé en trois parties, intitulées : 1. L'entrée au technicum (les technicums suisses et leurs écoles spéciales, les matières d'enseignement, données statistiques sur les subventions de la Confédération, des cantons et des communes, nombre des élèves diplômés annuellement, le corps enseignant). 2. Au technicum, la nature de l'enseignement (la technique horlogère, la technique de la fabrication des machines, l'électrotechnique, la construction, la chimie). 3. Le technicien diplômé (le technicien au travail, place aux capacités, le technicien suisse à l'étranger).

On ne sait rien encore de la forme sous laquelle toutes ces questions seront présentées au public.

* * *

Voilà tout ce qu'il est possible de dire en ce moment du pavillon de l'instruction publique à l'Exposition nationale suisse de 1939.

Les programmes que je viens de passer très sommairement en revue sont encore à l'état de projets et subiront sans doute bien des modifications. Ils montrent déjà cependant que les organisateurs ont pris leur tâche au sérieux et que l'exposition scolaire de Zurich fera honneur au pays.

II^e PARTIE

Cette seconde partie de la chronique de la Suisse allemande se trouve, comme je l'ai dit plus haut, réduite cette année à la portion congrue. Ayant consacré les quatre cinquièmes de l'espace qui m'est accordé à l'Exposition de Zurich, je me bornerai cette fois-ci à énumérer sans commentaire les nouveaux textes de lois et règlements entrés en vigueur dans les cantons alémaniques, comme aussi sur le terrain fédéral, en 1936. Je reviendrai éventuellement l'an prochain sur les problèmes pédagogiques à l'ordre du jour de l'autre côté de la Sarine et d'une manière générale sur la vie scolaire suisse allemande, qui offre toujours au chroniqueur une abondante matière. Je me permets pourtant d'attirer dès maintenant l'attention du lecteur sur le vingt-troisième volume des *Archives de l'instruction publique* (*Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen*), 1937, auquel j'emprunte les indications qui vont suivre. Cet ouvrage contient entre autres une très solide étude comparative de M. E. L. Bähler sur l'enseignement ménager dans les écoles primaires et secondaires (primaires supérieures) de la Suisse entière, ainsi qu'un tableau synoptique mettant en lumière les particularités essentielles des lois sur l'enseignement primaire des cantons.

Lois et règlements.

1. Confédération :

Arrêté du 18 septembre 1936 (abaissement du chiffre des pensions pour plusieurs catégories de fonctionnaires, notamment pour les professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale). Arrêté du 28 septembre 1936 (modification apportée au règlement des examens fédéraux de médecine).

2. Cantons :

Zurich : Loi du 26 avril 1936 (diminution du traitement et des pensions des pasteurs et des maîtres de l'enseignement primaire). Décret du 25 novembre 1936 : revision des statuts de la

Caisse des veuves et orphelins des maîtres secondaires — *Mittelschulen*). Décision du Conseil municipal de l'éducation du 23 décembre 1936 (revision du programme et de l'horaire des leçons de l'Ecole des professions féminines). Du 16 juin 1936 (règlement de l'examen du doctorat à la faculté de droit de l'Université). Du 30 juin 1936 (modification du même règlement pour la faculté des lettres).

Berne : Du 17 janvier à la fin de décembre 1936, toute une série d'arrêtés concernant l'admission (et l'examen) d'apprentis dans les professions de coiffeur, cordonnier, gypsier, ferblantier, installateur. Décret du 18 décembre 1936 (règlement des examens du baccalauréat aux gymnases du canton). Du 14 février 1936 (règlement sur l'entrée à l'Université).

Lucerne : Du 4 mai 1936 (arrêté d'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 26 juin 1930). Du 27 mars 1936 (règlement de l'examen du diplôme à la section d'administration, des postes et chemins de fer de l'Ecole cantonale de commerce). Décret du 2 décembre 1936 (traitements du corps enseignant de tous les degrés pour les années 1937-1941).

Uri : Du 13 février 1936 (arrêté d'exécution de la décision prise le 10 octobre 1935 par le *Landtag* touchant l'assistance aux enfants anormaux ou arriérés de parents indigents).

Schwytz : Décision du Grand Conseil du 26 octobre 1936 (modification des articles 7 et 13 de l'arrêté sur l'examen du baccalauréat).

Obwald : Du 15 juin 1936 (règlement de l'inspectorat des écoles primaires).

Nidwald : Rien à signaler.

Glaris : Décision de la *Landsgemeinde* du 3 mai 1936 (modification de la loi sur l'instruction professionnelle — *Handwerker-schule*). Arrêté du Conseil d'Etat du 16 janvier 1936 (règlement des examens de capacité des maîtres primaires).

Zoug : Du 21 février 1936 (règlement de l'examen du baccalauréat commercial au collège St. Michael, à Zoug). Décision du Conseil d'Etat du 2 juin 1936 (règlement concernant le « privilège » accordé à l'Institut de jeunes gens *Montana* (Zugerberg) de délivrer le diplôme de « maturité »).

Soleure : Du 26 mai 1936 (arrêté fixant les conditions auxquelles des avances de fonds (remboursables sans intérêts) peuvent être accordées par l'Etat en vue d'études supérieures à faire hors du canton).

Bâle-Ville : Arrêté du 4 mai 1936, concernant l'écolage des établissements suivants : Ecole générale des métiers, Ecole normale d'instituteurs, Ecole des travaux féminins. Du 1^{er} février 1936 (règlement de l'examen du diplôme, à l'Ecole cantonale de commerce). De février à décembre 1936, le Conseil d'Etat a sanctionné six règlements d'examen concernant les maîtresses spéciales, les maîtresses de jardins d'enfants, de travaux à l'aiguille, d'écoles ménagères, les maîtresses d'art industriel et les candidats au diplôme de maître des degrés moyen et supérieur. Daté de 1936 (directives touchant les cours destinés à la formation des maîtres de sciences commerciales et des reviseurs comptables).

Bâle-Campagne : Du 17 avril 1936 (programme des écoles actives — *Arbeitsschulen*).

Schaffhouse : Du 3 septembre 1936 (règlement des écoles élémentaires, réales et complémentaires).

Appenzell (Rhodes-Extérieures) : Décret du Grand Conseil du 3 décembre 1936 (règlement des écoles obligatoires de travaux féminins). Février 1936 (programme des écoles secondaires et règlement de service de l'Inspectorat cantonal des écoles primaires et secondaires).

Saint-Gall : Décision du Conseil de l'éducation du 17 février 1936, ratifiée par le Conseil d'Etat le 25 février 1936 (règlement relatif au décernement du brevet primaire et aux conditions d'éligibilité des instituteurs et des institutrices). Du 11 février et du 8 septembre 1936 (règlement disciplinaire de l'Ecole cantonale saint-galloise et décret touchant la surveillance des établissements cantonaux d'instruction).

Argovie : Règlement du 16 octobre 1936 (inspection des écoles de district). Du 21 décembre (programme des écoles de district).

Thurgovie : Décision du Conseil d'Etat du 10 mars 1936 (étude de l'écriture allemande — gothique — à raison d'une heure d'exercices par semaine, au semestre d'été de la sixième classe primaire). Décision du Conseil d'Etat datée de 1936 (introduction à titre d'essai pour les élèves de quatrième année de l'Ecole normale primaire, d'un stage pratique d'une durée de trois semaines). Du 27 juillet 1936 (modification provisoire du règlement de l'examen de maître secondaire).

Edouard BLASER.
